



2024

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Gibloux

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mon réflexe : tri à la Source

Quand je fais mes achats

- J'en profite pour ramener, au(x) magasin(s) où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...).
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages inutiles.
- Recyclage des objets pour une seconde vie : La Récup Fribourg, Coup d'Pouce, Emaüs Fribourg, SOS Futures mamans, VIAM (cf les informations sur le site de la commune de Gibloux)

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Réductions spéciales

Les couches-culottes sont à placer dans les sacs poubelle et en compacteurs. Une déduction annuelle de CHF 150.- (par enfant) sera faite sur la facture déchets du ou des parents pour chaque enfant de 0 à 36 mois.

Pour **les personnes incontinentes**, une déduction annuelle de CHF 150.- sera faite sur la facture déchets sur présentation d'un certificat médical.

Ces réductions ne pourront être supérieures au montant facturé pour les kilos d'ordures.

Contact et infos

Administration communale de Gibloux
Service technique
Route de Fribourg 5
1726 Farvagny-le-Grand
technique@commune-gibloux.ch
026 552 59 06

Déchetteries fermées (fériés)

Lundi 25 décembre 2023
Mardi 26 décembre 2023
Lundi 01 janvier 2024
Mardi 02 janvier 2024
Vendredi 29 mars 2024
Lundi 01 avril 2024
Jeudi 09 mai 2024
Lundi 20 mai 2024
Jeudi 30 mai 2024
Jeudi 1er août 2024
Jeudi 15 août 2024
Vendredi 1er novembre 2024
Mercredi 25 décembre 2024
Jeudi 26 décembre 2024
Mercredi 01 janvier 2025
Jeudi 02 janvier 2025

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

LA NATURE N'EST PAS NOTRE POUBELLE, **RESPECTONS-LA!**



Accès aux déchetteries – vignette obligatoire

Une vignette est distribuée pour un ménage d'une personne et deux vignettes sont distribuées pour un ménage à partir de deux personnes.



La vignette d'accès à la déchetterie est à coller sur la vitre arrière gauche du véhicule.

Vignettes	Durant la semaine	Le samedi
Secteur Rueyres-St-Laurent 	Accès possible dans les 3 déchetteries - Farvagny-le-Grand - Rossens - Rueyres-St-Laurent	Uniquement à Rueyres-St-Laurent
Secteur Farvagny-le-Grand 		Uniquement à Farvagny-le-Grand
Secteur Rossens 		Uniquement à Rossens

En cas de besoin de nouvelles vignettes (remplacement ou vignette illisible), veuillez vous adresser auprès du guichet de l'administration communale.

Compacteurs à déchets



Quatre machines disposées :

- à la déchetterie de Rueyres-St-Laurent
- à la déchetterie de Farvagny-le-Grand
- à la déchetterie de Rossens
- à côté du Centre forestier de Vuistemens-en-Ogoz

En cas de problème avec la carte (détérioration, perte), contactez le Secteur du Contrôle de l'habitant au 026 552 59 03 ou habitant@commune-gbloux.ch.

En cas de problème technique avec la machine (compacteur), une alarme automatique se déclenche auprès du Service technique qui procédera à l'intervention. (délai de 15 min. peut être nécessaire pour un redémarrage)

Si le compacteur est en panne, nous vous remercions d'aller déposer vos sacs dans un autre compacteur situé sur le territoire communal.

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT de laisser des sacs devant le compacteur.



Comment bien trier ?



Aérosols

Pas de récupération à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle.



Aluminium et boîtes de conserve

Dans la benne à cet effet. Tous les emballages et les boîtes de conserve arborant le logo "ALU" doivent être lavés et propres.



Appareils électriques et électroniques

Ne doivent pas être déposés dans les sacs poubelle. **Ils doivent être remis en priorité à un point de vente, à un fabricant** ou à la déchetterie sur la palette à disposition.



Bois

Dans la benne à bois (max. 1/2 m3). Meubles démontés. Racines et souches nettoyées, à déposer sur la place réservée à cet effet. Bois de construction et de rénovation à amener chez SFR.



Berlingots / Briques à boissons

Pas de récupération à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle.



Capsules Nespresso (aluminium)

Dans le conteneur destiné à cette marque de capsules. **Les autres capsules** sont à mettre dans le sac poubelle.



Branches

Quantités importantes à amener chez ETA Fragnière Sàrl avec le formulaire disponible sur le site internet. **Les déchets de bois (piquet, lattes, barrières,...) doivent être mis dans la benne à bois**



Déchets inertes

3 bidons au maximum. Briques, tuiles, verres de vitres, gravats, pierres, poterie, porcelaine, isolation en laine de verre, cendres. **Grandes quantités, construction / rénovation : SFR** Châtillon, Tél. 026 402 10 20.



Déchets spéciaux des ménages

Les déchets toxiques d'origine ménagère, tels que : pesticides, détartrants, petites quantités de fonds de peinture, essence ou solvants. Retour au fournisseur ou reprise uniquement auprès de la STEP à Romont le jeudi de 14h à 16h30 ou sur RDV par tél au 026 652 12 96.



Dépouilles d'animaux

Centre collecteur Sanima, Zone Châtillon Sud, Tél. 026 510 01 05. Ouverture du lundi au vendredi de 13h15 à 14h15 (sauf jours fériés).



Ferraille (objets métalliques)

Dans la benne à fer, uniquement en petites quantités. **Grosses quantités : Thommen AG,** Tél. 026 460 75 80.



Flacons en plastique avec bouchon

Contenants de **moins de 2 litres** compressés en sacs poubelle. Contenants de **plus de 2 litres** à mettre dans la benne à encombrants.



Déchets de jardin, gazon

Dans les bennes à cet effet.



Huiles minérales et végétales

A vider dans les contenants spécifiques.



Litière d'animaux

Dans les containers prévus à cet effet.



Ordures ménagères

Dans les compacteurs. Accès possible à toutes les machines disposées sur le territoire de la commune de Gibloux.



Papier et carton

Dans les bennes à cet usage. Ne doivent pas être souillés d'une autre substance. Sont exclus tous les emballages comprenant du plastique ou de l'aluminium. **Les sacs de papier doivent être vidés et les cartons démontés.**



PET

Dans le conteneur prévu à cet effet. **ATTENTION** : seules les bouteilles à boisson qui ont le sigle PET sont admises. Les emballages marqués PE ou PE-HD, bouteilles d'huile, de vinaigre, doivent être éliminés avec les ordures ménagères.



Piles et accumulateurs

Dans le fût destiné à cet usage y compris accumulateurs de trottinettes ou vélos. Les batteries lithium **endommagées** sont à remettre au fournisseur ou au surveillant de la déchetterie.



Plastiques agricoles

Les filets de balles rondes, plastiques d'ensilage, ficelles sont à livrer en direct à la SAIDEF, à charge du propriétaire.



Pneus

Retour au fournisseur ou auprès de SFR Châtillon, Tél. 026 402 10 20.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Epluchures, restes de fruits et de légumes, marcs de café ou de thé, coquilles d'œufs : à déposer dans les conteneurs (récupération pour la production de biogaz). **Pas de sacs, même biodégradables.**



Sagex

Dans les contenants spécifiques, cassés en petits morceaux.



Textiles et chaussures

Dans les armoires Croix-Rouge ou Tell-Tex.



Néons, LED, ampoules

Néons et LED : sur la palette destinée à cet usage. Ampoules : dans les contenants spécifiques



Vaisselle (porcelaine)

Dans la benne à déchets inertes y compris les verres à boisson.



Verre

Dans les containers, en procédant au tri par couleur. Sans bouchon, sans capsule, sans couvercle ou autre élément n'étant pas du verre.



Véhicules

Les véhicules et leurs pièces hors d'usage sont repris par Thommen AG, Tél. 026 460 75 80.

Déchets spéciaux

Divers déchets

Lorsque les déchets sont déposés à la déchetterie, ils appartiennent à la commune afin de garantir l'élimination dans les bonnes filières. La récupération de quelques objets est possible dans les déchetteries uniquement avec accord. De ce fait, nous vous prions de bien vouloir vous adresser aux surveillants.

Les cassettes vidéo et les disquettes sont à déposer dans le bac du matériel électrique.

Les cartons de pizza sales, les masques et les mouchoirs sont à déposer dans les sacs poubelles dans le compacteur.

Métaux triés (revalorisation)

Les déchets de métaux (aluminium, cuivre, laiton profilé, poêles, robinetterie, câbles électriques) sont à remettre aux surveillants de la déchetterie.

Les encombrants

Les encombrants sont, par définition, des objets qui n'entrent pas dans les sacs poubelle (110l) car trop grands et trop volumineux. Ils doivent parfois être démontés et déposés selon la matière (bois, métal ou autre) dans les différentes bennes à disposition en déchetterie.

Sont donc considérés comme déchets encombrants : le mobilier usager (duvets, tapis,...), le matériel de loisirs (les patins, les valises, les skis, chaussures de skis, etc.), les filets à moutons (enroulés et attachés) ainsi que les très gros morceaux de sagex.

Les contenants rigides en plastique de plus de 2 litres sont à mettre aux encombrants. Les autres contenants sont à mettre dans des sacs poubelles dans le compacteur.

Toutefois, pour les objets en bon état (seconde main), pensez à

La Récup Fribourg : infos sur site de la commune de Gibloux
Coup d'Pouce, Route Cité-Bellevue 4, 1700 Fribourg, tél. 026 484 82 40
Emmaüs, Route de la Pisciculture 6E, 1700 Fribourg, tél. 026 424 55 67

Les branches

Les propriétaires et les entreprises effectuant des travaux pour des propriétaires ont la possibilité de livrer **les grandes quantités de branches** directement auprès de notre partenaire ETA Fragnière Sàrl, Route de Grenilles 30 à Estavayer-le-Gibloux, tél. 079 410 99 85. **Veillez compléter et fournir le formulaire disponible sur le site internet de la Commune ou en scannant le code QR ci-après dûment signé.**



Les frais de transport sont à charge du fournisseur. La Commune de Gibloux prend en charge uniquement les frais de compostage.